

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 29 JANVIER 2024**

**Présents :** MMS ALLALA DUJARDIN GESQUIERE GREGOIRE GRUCKER LOUIS PIERRE PYTHON SONREL VILLAUME DARGENT IRDEL  
MMES CARRASCO LEGRAS LEROY MOUCHOT OHNET SAINT-DIZIER SCHLERET VILLAUME

**Excusé(e)s et représenté(e)s :**

Mme CARPENTIER représentée par Mme VILLAUME

Mme AUBURTIN représentée par Mme OHNET

M. LARIDANT représenté par M. PYTHON

**Elus : 23**

**Votants : 23**

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

**AFFAIRES GENERALES**

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2023**
  - *Approuvé à l'unanimité*

**FINANCES**

- **Rapport d'Orientation budgétaire**

Monsieur le maire présente l'état des finances communales en 2023 et rétrospectivement sur les dernières années.

*Concernant le budget en fonctionnement :*

Les recettes : en 2023, sont en progression de 3% :

- Ce montant augmente dans l'absolu mais la part des dotations de l'Etat dans cette somme augmente. Cela signifie que la commune dépend de plus en plus de l'Etat et de ses décisions pour ses recettes. Par exemple, la suppression de la taxe d'habitation par le gouvernement est compensée par l'Etat à l'euro près. Néanmoins cette compensation ne bougera plus donc la commune a perdu la maîtrise de cette recette.
- La commune ne peut plus jouer que sur un seul impôt, la taxe foncière, et sur les recettes propres. Les recettes propres de la commune, issues des services vendus (bois, entrées au bassin de plein air, etc.) sont passées de 10% à 7-8% Si la commune veut conserver un minimum d'autonomie, il sera intéressant de réfléchir au développement de nouveaux services, comme cela a été fait avec le funérarium.
- Autre exemple de cette dépendance : en 2023 la commune a bénéficié de la revalorisation des bases locatives permettant de calculer les impôts locaux. Cette décision du gouvernement a accru les recettes fiscales de la commune.

Les dépenses en 2023 sont en progression de 6% :

On constate l'impact de l'inflation sur les dépenses. Si la quantité de dépenses a diminué, leur somme a augmenté du fait de l'inflation.

La hausse des coûts de l'énergie a été moindre que craint, car d'une part elle n'a impacté que la moitié de l'année, et d'autre part les économies d'énergie ont permis de maintenir cette augmentation.

La masse salariale a augmenté suite à la revalorisation des salaires et notamment les plus bas, en juillet 2024. Néanmoins la part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement reste très raisonnable pour une commune de notre taille et avec notre niveau de service : 37.5% des dépenses de fonctionnement en 2023, quand elle dépasse généralement les 45% dans d'autres communes de même taille.

La principale augmentation dans le budget est liée à la hausse de la participation de la commune aux budgets du CCAS et de l'enfance-jeunesse.

L'insuffisance de la croissance des recettes engendre une baisse du résultat comptable. Pour autant, les finances de la commune restent particulièrement saines : sur 100euros de recettes, la commune peut investir chaque année 15 euros, une fois ses dépenses de fonctionnement réglées.

*Concernant le budget en investissement :*

L'année 2023 a été chargée en investissements, à hauteur de 1 472 461€ : Rue Sainte Libaire, Aire de Jeux de la zone de loisirs, Gymnase Victor Hugo. Les factures ont été payées alors que les subventions n'ont pas encore été versées.

Pour les recettes, à hauteur de 1 284 297€ : on retrouve les subventions à venir, un emprunt a été réalisé pour les travaux rue Sainte Libaire.

Au global la situation de la dette de la ville est saine :

- le ratio d'endettement de la commune est stable et à un niveau bas, autour de 0.60 – la dette représente 60% des recettes réelles de fonctionnement de l'année.
- La capacité de désendettement de la commune est de 3.98 années : c'est le nombre d'année nécessaire au remboursement intégral de la dette de la commune si toutes ses recettes y étaient consacrées (jusqu'à 8 ans, la situation est jugée saine, à partir de 15 ans, elle est jugée en mauvais état).

La commune bénéficie donc d'un travail minutieux de maîtrise de ses finances, tout en continuant d'investir. Mais elle souffre, de manière moindre, des mêmes difficultés que les autres communes concernant la diminution de ses marges de manœuvre à l'initiative de l'Etat. C'est un constat amer porté régulièrement par l'Association des Maires et qu'il faut dénoncer si on veut défendre la décentralisation et la capacité des communes à porter un projet politique auprès de la population.

*Concernant les projections pour 2024 :*

Une inconnue majeure sera l'importance de l'inflation, qui dépend du contexte national et international. Il faudra absorber la hausse du coût de l'énergie en année pleine ainsi qu'une nouvelle revalorisation des salaires en début d'année. Les bases d'imposition vont augmenter de 3.9% automatiquement.

Il conviendra de rester très vigilant aux dépenses de fonctionnement.

En investissement, les travaux prévus prévoient l'aménagement de la zone de loisirs avec l'arrivée de la voie douce initiée Route de Blainville, le rafraîchissement des locaux des P tits Loups, la réfection du parking du Chalet à Bussang.

Trois projets vont être présentés ce soir : la rénovation du bassin de plein air, l'aménagement de la rue du Maréchal De Lattre de Tassigny avec une nouvelle section de voie douce et la rénovation énergétique des éclairages extérieurs des terrains sportifs de la zone de loisirs.

En urbanisme nous allons valider la révision du PLU.

## URBANISME ET PATRIMOINE

- **Rénovation de l'éclairage public des équipements sportifs : demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la zone de loisirs du Saulcy à Damelevières a vu l'ensemble des équipements a été rénové sur les 10 dernières années, sauf le bassin de plein air qui le sera en 2024. Dans la continuité, la commune a initié depuis 2022 un projet global d'aménagement des espaces extérieurs de la zone de loisirs qui contribue à développer son attractivité. La réfection des éclairages publics des équipements de la zone est la dernière étape de ce vaste projet.

**Nature des travaux :**

Changement des projecteurs d'éclairage extérieurs en LED et mise aux normes des tableaux électriques selon les préconisations des clubs et fédérations partenaires comme la FFF sur les équipements suivants :

- Stade de foot municipal (4 mâts)
- Terrain de tennis (2 mâts)
- Bassin de plein air (4 mâts)
- Stade d'athlétisme du Mainbourg (1 mât).

Une incertitude reste à lever quant à la nécessité de rénover également les mâts du stade de football, en fonction des tests qui seront réalisés.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
<b>Travaux : Tennis, Bassin de plein air, terrain du Mainbourg</b>				
réfection tableaux électriques (3 tableaux)	2 268,77 €	ETAT : DETR	30%	26 607,67 €
remplacement des dispositifs d'éclairage (en LED) tennis et bassin de plein air	17 527,58 €			
location nacelle 16mètres	1 944,80 €			
<b>Travaux : terrain de football</b>				
étude de solidité des mâts	5 000,00 €	Fédération française de football - soutien football amateur	20%*	13 390,22 €
réfection tableaux électriques	1 951,08 €			
remplacement des dispositifs d'éclairage (en LED) terrain de football (matériel et pose)	60 000,00 €			
<i>SOUS TOTAL TERRAIN DE FOOTBALL</i>	<i>66 951,08 €</i>	Autofinancement	55%	48 694,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 692,23 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>88 692,23 €</b>

\*des dépenses afférentes au terrain de football

➤ *Approuvé à l'unanimité*

• **Aménagement rue du Maréchal de Lattre de Tassigny: demande de subvention**

Monsieur l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme le projet de lancer en 2024 l'aménagement de la voie douce et la sécurisation de la traversée de ville sur la rue du Maréchal De Lattre de Tassigny, dans la continuité des aménagements réalisées depuis 2021.

En 2021 la création de la voie verte a démarré avec l'aménagement d'une première tranche aujourd'hui terminée. Elle se situe Route de Blainville et relie l'ENS du plain, le chemin rural de Barbonville jusqu'à la rue Basse de Culy.

Les tranches 2 et 3 de cette voie douce comprennent la section allant de la rue Basse de Culy jusqu'à la salle des fêtes puis la zone de loisirs du Saulcy. En 2023 la section finale sur la base de loisirs du Saulcy a été initiée.

En effet la section centrale de la rue Basse de Culy jusqu'à la salle des fêtes ne pouvait être aménagée, des constructions importantes étant en projet sur la section (création d'un supermarché et de surfaces d'entreprises notamment).

En 2024, les deux projets de construction privés étant terminés, la section centrale entre la rue Basse de Culy et la salle des fêtes peut donc être démarrée. Les travaux sur cette section devront être réalisés en deux temps pour limiter le blocage de la circulation dans le centre-ville de Damelevières.

En effet, le conseil départemental prévoit la réfection du pont de la gare de Damelevières à partir de juillet 2025, entraînant le blocage de la RD110 pendant plusieurs semaines. La RD1, second axe structurant de la commune ne peut donc pas être interdit à la circulation dans le même temps.

Cette section sera donc réalisée en deux tranches :

- **Tranche 1** : entre la rue Basse de Culy et l'impasse de la grande Haie ;
- Tranche 2, à venir par la suite : rue Maréchal de Lattre de Tassigny entre l'impasse de la grande Haie et la salle des fêtes.  
la biodiversité (plan « Zéro phyto », gestion de l'eau et des déchets notamment - 3 libellules).

**Contenu des aménagements prévus :**

- la création d'une voie douce longeant la route départementale n°1,
- la mise en place de la gestion intégrée des eaux pluviales sur l'ensemble de l'aménagement
- la création de places de parkings longitudinales en matériaux drainants et d'espaces arborés ;
- la limitation de la largeur de chaussée de la RD 1 à 6,00 m, pour favoriser la limitation de vitesse des véhicules ;
- la création de trottoirs et de cheminements piétonniers conformes à la réglementation PMR, isolé de la circulation, pour une mise en sécurité de la circulation piétonne ;
- la création d'un premier plateau ralentisseur surélevé après le futur supermarché, pour limiter la vitesse d'approche des commerces et circulation piétonne notamment en traversée de chaussée et au abords du quai de bus;
- la création d'un deuxième plateau ralentisseur surélevé au niveau du carrefour de la salle des fêtes, également pour limiter la vitesse d'approche du carrefour, avec un renforcement de la sécurité des piétons en traversée de chaussée aux abords de l'école et du centre ville;
- la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale conformes à la réglementation en vigueur (panneaux de classe II), pour assurer une bonne visibilité et compréhension des aménagements.

**Budget prévisionnel :**

DEPENSES		RECETTES		
étude géotechnique : mesure de perméabilité /gestion intégrée des eaux pluviales	4 600 €	ETAT : DETR 30% + 10% PVD	40,0%	187 269,70 €
		Agence de l'eau Rhin Meuse	15,0%	70 226,14 €
Travaux d'aménagement, voirie, cheminements et trottoirs	463 574,24 €	Conseil départemental (Soutien aux mobilités douces)	5,0%	27 120,26 €
		Conseil départemental rétrécissement de chaussée	2,0%	9 363,48 €
		Conseil départemental AT54	5,0%	23 408,71 €
<i>dont voie douce</i>	54 240,51 €	Conseil départemental Amendes de police	8,5%	40 000,00 €
<i>dont gestion eaux pluviales</i>	67 930,19 €			
<i>dont espaces verts</i>	54 686,80 €	Autofinancement	23,7%	110 785,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>468 174,24 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>468 174,24 €</b>

➤ *Approuvé à l'unanimité*

• **Rénovation du bassin de plein air : demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de commune de DAMELEVIERES investit depuis la fin des années 80 dans l'aménagement et l'animation d'un bassin de plein air situé au cœur de la zone de loisirs.

Le site est référencé sur tous les supports de l'office du tourisme du Lunévillois et contribue à l'attractivité du territoire.

Il participe aussi d'une politique sociale d'accès aux loisirs pendant l'été en direction des familles. En effet, l'accès au bassin est soumis à des tarifs d'accès particulièrement attractifs qui contribuent à son succès auprès des jeunes, des familles et des accueils de loisirs du territoire.

Les enjeux de ce projet pour le territoire ont justifié de l'inscrire au PTRTE du Lunévillois en partenariat avec la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle.

**Nature des travaux :**

- Réfection du revêtement des trois bassins (volume total estimé 1500m3)
- Remplacement et modernisation du système de filtration des bassins

**Le plan de financement est le suivant :**

DEPENSES HT		RECETTES		
Rénovation du revêtement	138 309,71 €	ETAT :		
Remplacement et modernisation du système de filtration	85 676,67 €	DSIL 30%	30%	70 195,91 €
Electricité, peinture et fournitures diverses	10 000,00 €	Conseil départemental (AT54)	10%	23 398,64 €
		Autofinancement	60%	140 391,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>233 986,38 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>233 986,38 €</b>

- *Approuvé à l'unanimité*

• **Rétrocession de la voirie du lotissement Edith Piaf**

Monsieur le Maire indique que, conformément à la convention signée avec l'aménageur du lotissement des Hautes Terres rue Edith Piaf, TERRIXIA, la voirie doit être rétrocédée à la commune au terme des travaux.

Cette rétrocession ne peut intervenir qu'aux conditions suivantes :

- La rétrocession se fait à titre gracieux,
- Après signature d'un procès-verbal de réception des derniers travaux,
- Et avec prise en charge de tous les frais, notamment de notaire, par l'aménageur.

Une fois ces conditions remplies, le transfert de propriété sera effectué par acte notarié, ce qui est imminent.

- *Approuvé à l'unanimité*

• **Cession d'un véhicule**

Monsieur l'adjoint en charge du patrimoine indique au Conseil Municipal que le véhicule CITROEN JUMPER immatriculé CH 884 YN pour la 1<sup>ère</sup> fois le 28/04/2010, peut être vendu pour pièce, n'ayant plus de moteur. Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de 300€.

Monsieur Nicolas SERGENT ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à le céder.

- *Approuvé à l'unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le changement des ascenseurs de la résidence autonomie va nécessiter le lancement d'un marché public au vu des sommes ainsi que le recours à un maître d'œuvre au vu de la technicité d'un tel sujet. Cela apparaîtra au budget d'investissement de la commune.

Dominique Louis informe de l'imminence du démarrage des travaux sur le parking de covoiturage face à l'espace Maurice Villaume, pour 4 mois. Il y aura plus de places de stationnement qu'à l'heure actuelle, avec des protections par des ombrières solaires, des bornes électriques voitures et vélos et de la végétalisation.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	Excusé
CARPENTIER	Mélissa	
LARIDANT	Gilles	Excusé
GREGOIRE	Bruno	
GRUCKER	Yannick	
AUBURTIN	Isabelle	Excusée
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	
IRDEL	Thierry	